



DRACENIE  
PROVENCE VERDON  
Demande de subvention pour transport par moyen de personnel  
ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

- ❖ habiter à plus de 1,5 kilomètres d'un point d'arrêt de l'établissement de secteur (cf. article 2 du règlement),
  - ❖ seuls les déplacements de plus de 3 km sont pris en compte si le transport existe, mais nécessite pour l'élève plus de 3 correspondances et induit un temps de transport supérieur à une heure et demie par jour,
  - ❖ seuls sort indemnises les kilomètres parcourus au-delà des premières cités ci-dessus.
- Conditions pour bénéficier d'une indemnité :

(Signature du représentant légal)

A ..... , le .....

(Pour tout renseignement complémentaire s'adresser au Service des Transports Scolaires Tel : 04 94 50 94 10)

### TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS INSTRUIT

Les demandes devront être déposées au plus tard le 31/10/2023.

qui suit l'année scolaire concernée.

Un virement bancaire ou postal interviendra par l'intermédiaire de M. le Trésorier Général en fin d'année civile

Un relevé d'identité bancaire ou postal

Un certificat de scolarité

Un justificatif de domicile

Pour toute demande d'indemnité kilométrique, vous voudrez bien fournir les pièces suivantes :

(Jointre les pièces justificatives).

motif précis

Si l'établissement le plus proche dispensant le même enseignement n'est pas fréquenté, fournir le

Etablissement fréquenté : ..... Classe : .....

Tel : .....

Adresse : ..... Code Postal : ..... Ville : .....

NOM et Prénom du représentant légal : .....

Né le .....

NOM et Prénom de l'élève transporté

(transport public)

\*distance domicile - arrêt le plus proche ou domicile - établissement scolaire si il existe pas un service de

distance pour un aller simple ..... Kms \*

de ..... a .....

Parcours quotidien effectué par le véhicule subventionné :